



Radio CGT



Region Nouvelle-Aquitaine

EDITO

Légal ou illégal
telle est la ques-
tion...

Revoilà donc l'argument massue de la légalité qui revient sur le tapis... Qu'il s'agisse de la NBI dont l'application est restrictive au regard des textes, de l'application du règlement de temps de travail pour les contractuels qui ne se fait pas selon la règle définie, de l'octroi de primes IFSE pro ou expérience dont nous ne savons ni à qui, ni comment, ni pourquoi, le regard à la légalité reste trop souvent à géométrie variable. Voilà pourquoi, la CGT a demandé, demande et demandera la totale transparence en la matière dans le strict respect de la légalité et de l'égalité des agents. Le feuillet est lancé.

ANNEE 2019

SEMAINE DU 1ER AVRIL

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)... on vous le disait, on y est !!!

On vous le disait le 9 juillet 2018, maintenant nous y sommes: certains collègues se voient appliqués la nouvelle décision de l'administration au sujet de la NBI, cette prime statutaire liée à l'emploi occupé. Elle a décidé d'en restreindre l'accès. Pas de discussion de notre part sur l'application du décret : lorsque les fonctions occupées n'ouvrent pas droit à NBI, celle-ci ne doit pas être versée. Par contre, nous contestons l'interprétation restrictive faite par l'exécutif au sujet des responsables de service. Nous vous rappelons la procédure et vous invitons à faire valoir vos droits auprès du Tribunal Administratif.

Voici quelques conseils:

1. la NBI est individuelle, donc chacun doit être vigilant.
2. Votre vigilance doit être portée sur votre bulletin de salaire.
3. En cas de requête, elle doit se faire individuellement auprès de l'administration **impérativement dans le 1er mois qui suit une quelconque modification sur votre bulletin de paye.**
4. La réclamation doit être faite auprès de l'employeur et être argumentée, chiffrée (niveau de perte) et justifiée au regard de la fonction occupée.

Une possibilité de regrouper les cas individuels existe. La CGT se met donc à votre disposition afin de réceptionner toutes demandes formulées et ainsi regrouper ces requêtes.

Pour toutes interpellations à ce sujet merci d'envoyer vos questions et/

ou requêtes
mentionnant
Requête NBI.

à orga@cgtcrna.fr en
en intitulé de mail

**LE DÉGEL
DU POINT
D'INDICE**

**UNE EXIGENCE
PLUS QUE
JAMAIS
URGENTE**

Point d'indice :
4,686 €
au 1^{er} février 2017

contre 5,379 €
s'il avait suivi l'évolution de
l'inflation (hors tabac)
depuis le 1^{er} janvier 2000

**Perte de pouvoir
d'achat : 14,8 %**

Par exemple :
Pour un adjoint administratif
de catégorie C :
-254 € par mois
Pour un secrétaire administratif
de catégorie B :
-345 € par mois
Pour un attaché de catégorie A :
-460 € par mois

**Et toujours pas
d'augmentation
à l'horizon !**

la cgt
fédération
des services
publics

Temps de travail des contractuels: NON AU BENEVOLAT !!!

Voilà une question d'actualité de notre collectivité. Nous avons largement exprimé notre point de vue auprès de l'administration et maintes fois dits qu'il n'était pas question que les collègues contractuels se voient imposer un temps de travail de 35h10 alors que 38h10 ou 39h10 sont possibles. Non, les heures faites par ces collègues déjà précaires ne doivent pas devenir du bénévolat car il est bien souvent impossible de tenir les 35h10. L'écrtage passant par dessus, toutes les heures supplémentaires faites par les collègues sont supprimées. En fonction de leur emploi, il faut leur accorder de droit les 38h10 ou 39h10.

Rappelons simplement les éléments du règlement du temps de travail :

Sont considérés comme agents des Services :

les agents **titulaires ou contractuels** travaillant dans les services administratifs de la Région (Hôtel de Région de Bordeaux, Limoges, Poitiers ou sites délocalisés).

2.1.2 La durée mensuelle

Le temps de travail est lissé sur le mois, dans le respect des plages fixes journalières, et à condition que la moyenne hebdomadaire sur le mois atteigne 35h10 ou 38h10 suivant l'option souscrite par l'agent. Une durée hebdomadaire de 39h10 est possible sous réserve de la continuité du service et avec l'accord du supérieur hiérarchique.

TOUT EST DIT !!!

Nous sommes à disposition des agents pour tout recours. Envoyez un mail à orga@cgtrna.fr avec en titre de mail TT contractuels



L'égalité et la mixité ne doivent pas se cacher derrière la seule journée du 8 mars...

26% D'ÉCART SALARIAL MOYEN	82% DES SALARIÉES À TEMPS PARTIEL SONT DES FEMMES	17% SEULEMENT DES MÉTIERS SONT MIXTES	63% DE SALARIÉES PAYÉES AU SMIC SONT DES FEMMES
40% DE PENSION DE RETRAITE (DROITS DIRECTS) EN MOINS POUR LES FEMMES.	59% DES ENTREPRISES DE PLUS DE 99 SALARIÉES NE RESPECTENT PAS LA LOI ET N'ONT NI ACCORD NI PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	0.2% SEULEMENT DES ENTREPRISES ONT ÉTÉ SANCTIONNÉES	2/3 DES TÂCHES MÉNAGÈRES SONT RÉALISÉES PAR LES FEMMES
3 TOUS LES 3 JOURS UNE FEMME MEURT SOUS LES COUPS DE SON CONJOINT OU EX-CONJOINT	170 VIOLS OU TENTATIVES DE VIOL PAR JOUR DONT 8 SUR LE LIEU DE TRAVAIL	20% DES FEMMES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL	Sources : Véra / Égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés, ministère des droits des femmes, 2016 / Dares, 2016 / Direction Générale du Travail, 2016 / enquête INSEE Emplois du temps 2009-2010

GAGNONS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Retrouvez l'ensemble des revendications sur <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

J'ai regardé Envoyé Spécial...

Bien installé sur le canapé ce jeudi 28 mars, le sachet de madeleine Bijou posé sur le coussin à proximité, un verre de Pessac-Léognan dans la main droite, la télécommande dans la gauche ... j'ai appuyé sur le bouton n°2... alors que s'affichait sur l'écran rectangulaire le titre pamphléthique... « **Nos très chères régions...** »... on allait voir ce qu'on allait voir, on allait nous en dénoncer du gaspillage et autres gabejies administratives...

... j'aurais dû me servir plutôt un verre de Pschitt* citron ... cela aurait été plus approprié... aucun chiffre mis en perspective ... un angle d'attaque qui verrouille toute opinion contradictoire... bref un gloubiboulga de poncifs et de portes ouvertes... Albert Londres, reviens !!!

Et quand est apparu notre Président... là j'ai failli chanter l'Internationale debout et renverser mon Pessac Léognan ! « **Augmentation pour tous** » ! Tout le monde est content (au moins dans le Béarn) qui a dû oublier que depuis 2005 par les choix que le Pdt a fait de différencier siège et lycées, ce sont 28704€ que n'ont jamais eu chaque agent de lycée . 13 ans avec 184€ en moins pour les agents des lycées en Aquitaine, voilà le pouvoir d'achat que les agents des lycées n'ont jamais eu !!! Le Président n'est quand même pas devenu le CHE depuis la fusion!!

Et puis, la télévision éteinte, je me suis souvenu de **la réalité de ce que vivent nos collègues depuis plus de 3 ans, des souffrances, des malentendus, de l'inorganisation et de tout le reste** ... il m'est revenu en mémoire cette phrase de Philippe Meirieu** entendue il y a quelques années de cela à un colloque au Forum des Images à Paris (je cite de mémoire...) : « **la télévision ne déforme plus la réalité... elle l'invente ...** »...

Et si nous commencions toutes et tous ensemble à inventer une autre réalité ?!!!

**boisson répandue dans les vestiaires de foot dans les années 70 (époque Dominique Rocheteau...)*

***Professeur en sciences de l'éducation et pédagogue (époque Jean-Pierre Papin)*

VENDEUR DE REVES!!!!

Dans la nouvelle feuille de chou interne de la région, est mise en avant la grande concertation organisée auprès des agents des lycées... Macron a son grand débat, Rousset a eu son Cordouan et Cheret a son tour des lycées...

Les lers résultats ne se font pas attendre. DEBRAYAGE AU LYCEE MAX LINDER A LIBOURNE car une nouvelle fois , quand ça compte vraiment pour le quotidien des collègues, on ne consulte pas les agents de terrain. Les ingénieurs et les architectes n'ont probablement pas de temps à perdre avec ces utilisateurs au quotidien de leur outil de travail. Pensez-vous : leurs avis permettraient de faire certainement des économies de travaux et surtout d'améliorer conditions de travail et qualité de service rendu aux élèves, alors pourquoi les associer ??? Pour se retrouver à apporter des plâtres aux conséquences en CHSCT plutôt que d'apporter des solutions pérennes à la base et qui ne couleraient pas ensuite à la collectivité et la société.

Et pourtant dans le cadre des reconstructions des lycées, la consultation obligatoire et préalable des agents des lycées, ça aussi c'était un engagement du Che-Président...A MAX LINDER, le CHE a failli.



REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE: IL FAUT NOUS MOBILISER,

Communiqué intersyndical fonction publique

Les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FSU Solidaires UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agent.e.s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent.e.s public.que.s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations, n'acceptent toujours pas le gel de la valeur du point d'indice et les pertes considérables de pouvoir d'achat, le rétablissement du jour de carence et les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois envisagées.

A de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur passage en force, toujours sans écouter les organisations syndicales, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent.e.s et les citoyen.ne.s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

Après des communiqués unitaires, après le boycott des Conseils Supérieurs et du Conseil Commun convoqués dans des conditions peu respectueuses des organisations syndicales, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de transformation de la fonction publique, les organisations CFTC CGC CGT FAFP FSU Solidaires UNSA réaffirment leur volonté de mettre en oeuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi et qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases.

D'ores et déjà, elles appellent les agent.e.s à faire du jeudi 9 mai une étape forte de ce processus par une journée d'action et de grève.

Les organisations à ce stade non signataires du présent communiqué ont prochainement des réunions d'instance et elles arrêteront dans ce cadre leur position quant à ce processus d'action.

RETROUVEZ LE DOSSIER SUR CETTE REFORME SUR cgtrna.fr